

AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNEL

Femmes et Hommes

(à apposer dans vos locaux à l'affichage public)

LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

ORGANISE

L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL DE 1^{ÈRE} CLASSE - SESSION 2017

DATE DE L'ÉPREUVE ÉCRITE : MARDI 14 MARS 2017

DATES DE RETRAIT DES DOSSIERS :

- **Préinscription en ligne sur le site Internet www.cdg04.fr : du 04/10/16 au 09/11/16 (minuit).**

La préinscription permet aux candidats de compléter en ligne le dossier, de l'imprimer, de le signer et de le transmettre accompagné des pièces justificatives demandées.

Cette préinscription ne sera considérée comme inscription qu'à réception, par le Centre de Gestion organisateur, du dossier papier (*imprimé lors de la préinscription*) pendant la période d'inscription. Les captures d'écran ou leurs impressions ne seront pas acceptées. De même, les photocopies de dossier seront refusées.

- **Par voie postale : du 04/10/16 au 09/11/16 *.**

La demande devra être accompagnée d'une enveloppe format A4 affranchie au tarif en vigueur (*entre 150 et 250 g*) et libellée aux nom et adresse du candidat.

- **Au siège du Centre de Gestion : du 04/10/16 au 09/11/16 (17h00).**

Les demandes sur place seront effectuées aux horaires habituels d'ouverture du Centre de Gestion indiqués ci-dessous.

Aucun dossier ne sera transmis aux candidats dont les demandes seront effectuées auprès des autres Centres de Gestion et/ou par téléphone, télécopie et courrier électronique.

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS : JEUDI 17 NOVEMBRE 2016 *

CONDITIONS D'INSCRIPTION RELATIVES AU CANDIDAT :

Peuvent présenter l'examen professionnel d'Adjoint administratif de 1^{ère} classe, les Adjoints d'administratifs territoriaux de 2^{ème} classe qui ont atteint au moins le 4^{ème} échelon de leur grade et qui comptent au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade.

Nota : Cependant, conformément à l'article 16 du décret n°2013-593 du 05 juillet 2013, les candidats peuvent subir les épreuves d'un examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement.

RENSEIGNEMENTS AUPRÈS DU :

CENTRE DE GESTION DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Chemin de Font de Lagier - BP n°9 – 04130 VOLX

Tél. : 04 92 70 13 02 / Télécopie : 04 92 70 13 01 / Courriel : concours@cdg04.fr

Accueil public : de 09h00 à 17h00 du lundi au vendredi.

*** Le cachet de la poste faisant foi.**